

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** **Viehstempelfarbe**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Marquage d' animaux
- **Fournisseur/Producteur:**
 Raidex GmbH
 Neuhäuser Str. 17
 D-72581 Dettingen/Erms
 Tel.: +49-7123-9751-0
 Fax: +49-7123-9751-33
- **Service chargé des renseignements** : voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence** :
 Centre anti-Poisons
 Service d'information toxicologique Tel.: +33-472116911

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
 - **Description** : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
 - **Composants contribuant aux dangers:**
- | | |
|---|--------|
| CAS: 67-63-0 2-propanol | 25-50% |
| EINECS: 200-661-7 Xi, F; R 11-36-67 | |
| CAS: 67-64-1 acétone | 10-25% |
| EINECS: 200-662-2 Xi, F; R 11-36-66-67 | |
| CAS: 495-54-5 4-(phénylazo)benzène-1,3-diamine | < 1,0% |
| EINECS: 207-803-7 Xn, N; R 22-38-68-51/53 | |
| CAS: 548-62-9 C.I. Violet Base 3 | < 1,0% |
| EINECS: 208-953-6 Xn, N; R 22-40-41-50/53 | |
- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Système de classification** :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Indications générales** :
- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 En cas de doute ou de symptômes prolongés, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit **Viehstempelfarbe**

(suite de la page 1)

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver abondamment et soigneusement à l'eau et avec un produit nettoyant doux les parties de la peau touchées de sorte à ne laisser aucun résidu sur la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir.
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Aller au médecin et montrer la fiche technique de sécurité

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
Éloigner les personnes non protégées
Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter contact avec les yeux et la peau.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit **Viehstempelfarbe**

(suite de la page 2)

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

En cas d'emmagasinage, faites attention aux instructions locales pour des matières liquides inflammables.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· Classe de stockage : 3A Substances liquides inflammables

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 2-propanol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

67-64-1 acétone

VME 1800 mg/m³, 750 ppm

1333-86-4 noir de carbone

VME 3,5 mg/m³

· Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

· Protection des mains :

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit Viehstempelfarbe

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme : liquide
Couleur : noir
Odeur : caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé

- **Point d'éclair :** non déterminée

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Densité :** non déterminée

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : partiellement soluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Conditions à éviter : voir point 7

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

- **Produits de décomposition dangereux :**

En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Peut entraîner de légères irritations de la peau.

A un effet dégraissant sur la peau.

- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**

- **Toxicité aquatique :** A present il n'y a pas des dates quantitatives concernant la toxicité aquatique.

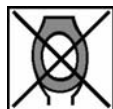
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17/05/1999

Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ou fournisseur.



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit **Viehstempelfarbe**

(suite de la page 4)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 (F1) Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU:** 1263
- **Groupe d'emballage :** II
- **Label:** 3
- **Désignation du produit :** 1263 PEINTURES, consigne particulière 640D
- **Remarques :** Limited Quantity: 5 l emballage intérieur, 30 kg brut pièce d'expédition

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1263
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E,S-E
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** PAINT

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1263
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 06.10.2005

revue le : 06.10.2005

Nom du produit Viehstempelfarbe

(suite de la page 5)

· **Désignation technique exacte :** PAINT

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

· **Phrases R :**

- 11 Facilement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S :**

- 7 Conserver le récipient bien fermé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer la vapeur.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Directives techniques air :**

· **Classe Part en %**

· **NK 74,8**

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 11 Facilement inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 38 Irritant pour la peau.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim

Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

· **Contact :** Angelika Torges
